



COVID-19

MISE EN ATTENTE OPÉRATIONNELLE

PAS DE MISSION SANS PROTECTION !



A l'aune des conclusions et recommandations des autorités sanitaires concernant le COVID 19 :

- Le virus présente un important degré de transmissibilité,
- Il est nécessaire d'observer une distance sociale d'au moins un mètre afin de réduire les risques de contamination,
- De nombreux individus ayant incubé le coronavirus ne présentent aucun symptôme.

ALTERNATIVE Police Cfdt appelle TOUS les policiers à faire preuve de la plus grande PRUDENCE mais également à la RESPONSABILITÉ et à l'EXEMPLARITÉ sur les mesures et les consignes à respecter pour éviter la propagation du virus.

En effet, conformément à l'article 121-3 du code pénal ainsi que des articles R 434-5 et R434-6 du code de la sécurité intérieure :

- Tout policier doit s'astreindre à un devoir d'exemplarité,
- Tout policier à la vocation de contribuer à la protection des personnes et non à mettre en danger leur intégrité physique.

1. Face à l'inquiétude croissante des policiers contaminés les uns après les autres après avoir côtoyé des collègues atteints par le Covid-19,

2. Face à l'absence de protections individuelles ou en nombre suffisant et au regard du risque élevé de contamination entre policiers mais aussi au contact des citoyens,

ALTERNATIVE POLICE Cfdt appelle les policiers à suivre les consignes suivantes :

- Solliciter des équipements en nombre suffisant (gel hydroalcoolique, gants et masques à raison d'un toutes les quatre heures),
- A défaut, stopper toute patrouille véhiculée et/ou mission imposant un contact de proximité avec des usagers,
- Attendre la dotation du matériel requis dans le contexte sanitaire actuel,
- Se tenir à disposition durant toute la vacation jusqu'à obtention (ou pas) dudit matériel.

ALTERNATIVE Police Cfdt, par son réseau de délégués sur l'ensemble du territoire, transmettra les modalités strictes de cette MISE EN ATTENTE OPÉRATIONNELLE.

